

Compte-rendu de la réunion ordinaire des référents de proximité

Etablissement RESTAURATION

13 février 2023

Début de réunion : 15h00

Fin de réunion : 16h00

Etaient présents : P

Etaient absents : A

Liste des référents de proximité :

[Redacted list of proximity referents]

Représentants de la Direction :

Chef d'établissement

Responsable Relations Social

1. Points d'information du Chef d'établissement

➤ Points d'Actualité

Travaux Parking Nord :

Pour répondre au questionnement lors de la dernière réunion, il est confirmé que le projet du Parking Nord est toujours en cours et se poursuit selon le planning annoncé.

Un retard partiel lié à la présence de réseaux non documentés et non géodétectés sur l'emprise des travaux a nécessité leur dévoiement. Les travaux ont repris mi-janvier.

LOI AGECE : déploiement vaisselle réutilisable sur les points de restauration concernés :

Nous avons dû décaler par 3 fois la mise en place

Une mise en place pas simple et qui a nécessité beaucoup de travail pour les équipes, notamment les économes qui doivent passer les commandes

Nous avons pallié au défaut de recrutement par des intérimaires sur les positions dédiées.

Nous avons souscrit un contrat avec la société Options Solutions pour la collecte et le lavage de la vaisselle réutilisable pour une durée de 5 ans.

Fin de semaine, nous aurons un état des pertes et écarts concernant la déperdition des contenants.

- Polof :

00 jusqu'au 05/03, puis 20h semaine et 22 week end

00 jusqu'au 05/03. A partir du 11/03 20h00 en semaine et 22h00 le Week-end réouvert le 04 février

Agrabah ferme le 28 février au soir

Réhabilitation en cours pour Fuente del'Oro

Travaux toujours en cours concernant la Terrasse Gelati

Fermeture à Venir Silver Spur et Lucky Nuggets

Le Walt's et l'Auberge de Cendrillon réouvre le 1^{er} avril le soir.

➤ Point sur les effectifs :

A date :

1718 Cast members répartis :

CDI Temps partiel 16h : 145

CDI Temps plein : 1500

CDD : 73

Recrutement en cours :

238 postes ouverts en CDI

485 postes ouverts en CDD

Pour ce qui concerne les heures supplémentaires inclus 6^{ème} jours, il a été réalisé :

9500 heures par les NCA et 2700 heures par les Team leaders en décembre 2022

6000 par les NCA et 2100 heures par les Team leaders en janvier 2023

Volume d'intérim :

20% des heures total en décembre 2022 soit 48500 heures

13% des heures total en janvier 2023 soit 25100 heures

Un taux d'absentéisme qui reste élevé.

Pool de déploiement : priorité est donné à Hypérion et en Coulisse, et service à table

➤ Points d'actualité sociale

- **Revalorisation des minimas conventionnels au 1/01/2023**

Pour faire suite à l'augmentation du SMIC au 1^{er} janvier 2023 qui sera portée à 1709,28 euros bruts par mois, la grille des minima conventionnels est intégralement révisée au 1^{er} janvier comme suit, cela représente une augmentation d'environ 2% :

	Minimas conventionnels au 01/08/2022	Minimas conventionnels au 01/01/23
150	1 695,65 €	1 730,00 €
175	1 715,00 €	1 750,00 €
181	1 735,00 €	1 770,00 €
187	1 755,00 €	1 790,00 €
200	1 785,00 €	1 820,00 €
215	1 798,00 €	1 835,00 €
220	1 835,00 €	1 870,00 €
225	1 867,00 €	1 900,00 €
250	2 056,50 €	2 100,00 €
260	2 350,00 €	2 400,00 €
280	2 400,00 €	2 450,00 €
300	2 593,00 €	2 645,00 €
360	2 820,00 €	2 870,00 €
400	2 997,00 €	3 060,00 €
430	3 445,00 €	3 515,00 €
520	4 220,00 €	4 305,00 €

- **Négociation**

Signature du 10^{ème} accord en faveur des salariés en situation de handicap le 21 décembre 2022

L'accord dans sa totalité est disponible sur l'espace HUB/espaces RH

Absences rémunérées et aménagement du temps de travail

- 5 jours au lieu de 4 pour les salariés en situation de handicap. Ce nombre peut être porté à 6 sur préconisation du médecin traitant ou du médecin spécialiste qui suit le salarié ;
- 5 jours au lieu de 3 pour les salariés ayant un conjoint (ou partenaire de PACS) ou un parent (mère ou père) handicapé ;
- Application de ces 5 jours aux salariés grands-parents ayant un petit-enfant en situation de handicap ;
- Aménagement d'horaires pour les salariés aidants étendu aux salariés dans l'attente d'une place en établissement adapté ou spécialisé de leur enfant handicapé sur présentation d'un justificatif.

Aide à l'amélioration de la qualité de vie

- Prise en charge à hauteur de 300 €* des achats de piles et autres petits matériels des prothèses auditives ;
 - Prise en charge à hauteur de 1 000 €* des réparations et petits matériels pour les fauteuils roulants ;
 - Augmentation de la prise en charge du coût d'un fauteuil roulant à 7 000 euros au lieu de 5 000 euros ;
 - Participation à hauteur de 1 000 € au financement d'un permis de conduire adapté si ce dernier est indispensable à l'accès sur site ;
 - Extension de la prise en charge du coût du déménagement du salarié ayant un enfant en situation de handicap dans le cadre d'un rapprochement entre le domicile et l'institution spécialisée fréquentée par l'enfant.
- * Somme maximum sur la durée de l'accord (du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2025)

Accompagnement financier renforcé

- Abaissement de la condition d'ancienneté à 10 ans pour bénéficier du maintien des cotisations retraite de base et complémentaire dans la limite du plafond de la sécurité sociale dans le cadre d'un passage à temps partiel ;
- Maintien de la rémunération, en complément du versement de l'Allocation journalière de proche aidant (AJPA), dans le cadre du congé de proches aidants pendant une durée de 60 jours.

• **Indemnité forfaitaire Télétravail**

L'indemnité forfaitaire destinée à participer aux frais inhérents au télétravail est désormais fixée à 2,60 € par jour télétravaillé dans la limite de 57,20 € par mois. (Gouvernement)
Une communication sur cette revalorisation qui sera rétroactive au 1er janvier 2023 et visible sur la paie du mois de février.

2. Situations pour lesquelles une réponse n'a pas été apportée ou pour lesquelles il existe une réelle difficulté d'interprétation

Aucune réclamation reçue mais des échanges ont porté sur :

Il est indiqué qu'un audit sur la rémunération globale DLP (avantages compris) en Restauration versus le marché externe a été réalisé par le département Compensation & Benefits. Le rendu de cet audit montre que nous sommes au-dessus du marché.

Y-aura-t-il prochainement une école Team Leader : une réflexion est en cours concernant ce point (concept et modalités).

Le Chef d'Etablissement informe les référents de proximité que la prochaine réunion aura lieu le 11 avril 2023 à 15h00, (le lieu de la réunion sera précisé dans la convocation). Les situations éventuelles devront parvenir au Chef d'établissement au plus tard le 21 mars 2023 à 23h59 (soit 7 jours avant l'envoi de la convocation prévue le 28 mars 2023).

